



## Loyers plafonnés + prêt à taux zéro

Par **caroline**, le **02/02/2012** à **19:44**

Bonjour,

Voici mon interrogation: Mon ami à acquis un bien d'un montant total de 123ke et a bénéficié d'un prêt à taux zero. Aujourd'hui, il a un nouvel emploi éloigné de ce bien, la loi l'autorise donc à le louer.

Cependant je ne comprend pas bien les conditions de location:

- ressources du locataire inférieures au plafond applicable à l'obtention d'un PTZ
- loyer annuel inférieur à 5 % du coût de l'opération, dans la limite d'un plafond révisé régulièrement.

Je ne trouve pas ce fameux plafond limite, la banquière nous annonce un loyer maxi de 330 euros ce qui me paraît bien faible pour un 40m<sup>2</sup>. (le bien se situe à Blagnac dans le 31)

Savez vous quels sont les plafonds de loyers? mon ami souhaite louer dans les 500euros par mois

Merci d'avance pour vos réponses

Caroline